

ACCUEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS SCOLARISES

ORGANISATION ET TARIFS

Janvier 2024 - Août 2024

Contacts: calm@sgdd.fr / 05.46.05.24.07

 Accueil administratif: Complexe Colette BESSON 2 rue du Dr MAUDET
 17110 St Georges de Didonne

ACCUEIL PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR / Service co-financé par la CAF et la MSA					
Horaires d'accueil	QF≥1050	1050>QF≥490	QF<490	Sans justificatif	
7H45 - 8H20	1.10 €	1.00 €	0.90 €	1.60 €	
16H00 - 17H30	1.10 €	1.00 €	0.90 €	1.60 €	Service co-financé par la CAF et la MSA
16H00 - 18H30	2.30 €	2.10 €	1.90 €	2.80 €	
Tout retard au-delà de 18H30	7.00 €				
Goûter unique	0,50 € en supplément au prix applicable sur l'accueil périscolaire du soir pour les enfants concernés par un P.A.I. alimentaire				

Périscolaire du matin: accueil au sein de l'école maternelle, à partir de 7h45 jusqu'à l'entrée en classe / Pas de réservation mais inscription préalable obligatoire.

Périscolaire du soir: accueil au sein des locaux de l'école / de 16h à 18h30 / Inscription et réservation préalables obligatoires.

Annulations des réservations possibles jusqu'à la veille avant 10h (ou le vendredi avant 10h pour le lundi).

A défaut d'annulation dans les délais, le service réservé est facturé.

RESTAURATION SCOLAIRE					
Repas enfant	QF≥1050	1050>QF>490	QF<490	Sans justificatif	Repas consommé non commandé
	2.85 €	2.75 €	2.65 €	2.95 €	3.15 €
Repas adulte		6.30 €			
Accueil enfant mangeant un panier repas fourni par la famille pour raison médicale		1.05 €			

Accueil au sein de l'enceinte scolaire sur le temps de la pause méridienne correspondant aux horaires de fonctionnement de l'école.

Inscription et réservation préalables obligatoires.

Annulations des réservations possibles jusqu'à la veille avant 10h (ou le vendredi avant 10h pour le lundi).

A défaut d'annulation dans les délais, le service réservé est facturé.

ACCUEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS SCOLARISÉS

ORGANISATION ET TARIFS

Janvier 2024- Août 2024

Contacts: calm@sgdd.fr / 05.46.05.24.07

 Accueil administratif: Complexe Colette BESSON 2 rue du Dr MAUDET
 17110 St Georges de Didonne

ACCUEIL PERISCOLAIRE DU MERCREDI ET EXTRASCOLAIRE (VACANCES SCOLAIRES) / Services con-financés par la CAF et la MSA

		Journée complète (repas inclus)	Journée complète (panier repas fourni par la famille pour raison médicale)	1/2 journée		
				Avec repas	Panier repas fourni par la famille pour raison médicale	Sans repas
Plein tarif (non affiliés CAF ou MSA)	Commune	15.30 €	13.80 €	8.90 €	7.40 €	6.50 €
	Hors commune	19.20 €	17.70 €	10.80 €	9.30 €	8.35 €
QF≥1050	Commune	11.00 €	9.50 €	6.80 €	5.30 €	4.30 €
	Hors commune	14.00 €	12.50 €	8.50 €	7.00 €	6.00 €
1050>QF>760	Commune	10.45 €	8.95 €	6.40 €	4.90 €	4.20 €
	Hors commune	12.60 €	11.10 €	7.35 €	5.85 €	5.30 €
760≥QF≥490	Commune	8.60 €	7.10 €	5.30 €	3.80 €	3.40 €
	Hors commune	10.15 €	8.65 €	6.05 €	4.55 €	4.20 €
490>QF≥390	Commune	5.85 €	4.35 €	3.75 €	2.25 €	2.10 €
	Hors commune	6.95 €	5.45 €	4.40 €	2.90 €	2.65 €
QF≤389	Commune	3.45 €	1.95 €	2.55 €	1.05 €	1.10 €
	Hors commune	4.20 €	2.70 €	3.00 €	1.50 €	1.35 €
Goûter unique : 0,50 € en supplément du prix de la journée complète ou de l'après-midi réservée sauf pour les enfants concernés par un P.A.I. alimentaire						
Tout retard au-delà de 18H30: 6 € en supplément						
Activités spécifiques : participation des familles à hauteur de 60% du coût de la sortie						

Pour les enfants de moins de 6 ans: accueil au sein de l'école maternelle.

Pour les enfants de plus de 6 ans: accueil au sein du Complexe Colette BESSON.

Inscription et réservation préalables obligatoires.

Temps d'accueil proposés: Matin sans repas - Matin avec repas - Après-midi - Journée complète.

Horaires de fonctionnement:

Matin: accueil échelonné de 7h45 à 9h45 / départ échelonné entre 11h45 et 12h15 / si repas: départ échelonné entre 13h30 et 14h30.

Après-midi: accueil échelonné de 13h30 à 14h30 / départ échelonné entre 17h30 et 18h30.

Annulations des réservations possibles pour convenance personnelle: au plus tard 7 jours calendaires avant la date réservée.

En cas de maladie: prévenir au plus tard le jour même et fournir le justificatif médical dans la semaine suivant le 1er jour d'absence.

À défaut d'annulation dans les délais, le service réservé est facturé.